



Séance plénière du 01 décembre 2017

AVIS N° 25 - AP 07/2017

Débat sur les Orientations Budgétaires 2018 de la Collectivité Territoriale de Guyane

En présence de : Jean-Louis ANTOINE, Alain BRAVO, Willy CHARLES-NICOLAS, Albert DARNAL, Christian DORVILMA, Roger FLEURIVAL, Ariane FLEURIVAL, Antoine GARCIA, Marie-Louise GENESTIE, Brigitte HORTH, Yves ICARE, Georges-Michel KARAM, Stéphane LAMBERT, José MARIEMA, Jean-Luc MIRTA, Jean-Pierre PIGREE, Léonard RAGHNAUTH, Patricia SAÏD, Didier SILIGHINI, Patricia WEIMERT

Absents excusés : Daniel CLET, Jean-José MATHIAS, Alain PELIER, Christian RAVIN, Renotte-Éric ROBO, Magali ROBO-CASSILDE, Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS, Pierre ZAMMIT

Etaient absents : Dominique BONADEI, Éric BUREAU, Adelson MAGLOIRE, Steve STANISLAS

Procurations:

Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS donne pouvoir à Christian DORVILMA

Daniel CLET donne pouvoir à Marie-Louise GENESTIE

Patricia WEIMERT donne pouvoir à Yves ICARE

Vu la saisine de la collectivité régionale de Guyane reçue le 08/11/2017 ;

Vu la réunion de la commission mixte « Développement Economique et Planification / Aménagement du Territoire, Cadre de vie / Emploi, Formation Professionnelle, Affaires Européennes, Coopération Régionale » du 29 novembre 2017 ;

Entendu le rapport n° AP-2017-80-1 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu l'assemblée plénière du 1^{er} décembre 2017 ;

Rapporteur : Monsieur Georges-Michel KARAM, 3^{ème} Vice-Président du CESER Guyane

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cabcesr@cr-guyane.fr - Site Internet : www.ceser-guyane.fr

Les conseillers se félicitent de la présence de Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, accompagné de Monsieur le Directeur Général des services et des chefs de services de la collectivité à cette séance plénière du CESER.

Les conseillers constatent que le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) 2018 dresse avant tout un constat et un bilan de l'état socio-économique de notre région.

Ils relèvent que les objectifs chiffrés et les indicateurs ne sont pas suffisamment soulignés. Le ROB 2018, affiche les compétences de la Collectivité Territoriale de Guyane et ne décrit pas entièrement les orientations budgétaires, au regard des mouvements sociaux de mars et avril dernier.

Les conseillers s'interrogent sur la pertinence d'un accroissement de 3% de la masse salariale, compte tenu de la situation financière de la CTG et de la faible inflation qui est enregistrée en Guyane.

Ils notent que les objectifs, décrits au sein du ROB, ont pour volonté de restructurer le budget en équilibre, tout en assurant le désendettement de la collectivité.

Ils prennent acte du montant de la dotation qui sera affectée à la section d'investissement du budget 2018, représentant 116 millions d'euros ; ceci afin de répondre aux différentes attentes du monde socio-économique.

Par ailleurs, les conseillers ont pris acte de la baisse des dotations de l'Etat au titre de 2018. Ils apprécient les moyens qui sont mis en place pour assurer la continuité de la commande publique en vue d'asseoir la croissance économique. De même, que l'excellente consommation des fonds européens, qui apporte un soutien satisfaisant aux différents secteurs éducatifs et économiques.

Les conseillers sont satisfaits des opérations de paiements réguliers, qui sont effectuées par exemple, au profit des professionnels de la pêche et des transports. Ils souhaitent la poursuite de ces actions au cours de l'année 2018.

Ils apprécient les efforts qui sont proposés en vue d'une refonte des opérations de capital risque. Au regard, des priorités exprimées dans ces orientations budgétaires, les conseillers rappellent que dans un souci d'élévation des niveaux de qualification, il importe de maintenir le soutien à l'apprentissage. Il convient en conséquence, que les moyens alloués soient en cohérence avec cette nécessité.

Les conseillers ont pris acte des difficultés rencontrées pour la gestion du RSA et des ressources humaines à la CTG. Ils saluent les actions mises en place en commun par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la CTG pour réaliser les opérations de contrôle et de recouvrement des sommes perçues indûment au niveau du Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils recommandent une vigilance accrue sur les conséquences du transfert du RSA à l'Etat en matière financière.

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 -- Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cajceser@cr-guyane.fr -- Site internet : www.ceser-guyane.fr

Ils ont été sensibilisés aux difficultés rencontrées par la prise en charge des enfants, qui sont placés au sein des familles d'accueil. Il convient d'assurer la programmation d'une tutelle aux prestations familiales pour faire face au système défaillant des familles en mal être au sein de notre région.

Les conseillers prennent acte que les efforts budgétaires au titre de 2018, seront essentiellement axés sur la baisse de la précarité sociale. L'insertion sociale demeure une priorité. Des actions en faveur du développement économique seront principalement retenues en 2019.

Le rapport présenté est adopté :

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 3

Fait et délibéré en séance plénière le vendredi 1^{er} décembre 2017

**La Présidente du Ceser
Vice-Présidente Ceser France
Déléguée aux Outre-Mer**



Ariane Fleurival
Ariane FLEURIVAL